



DOMAINE DE BELLEVUE
TOULON



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN LOCATION-ACCESSION*

Le prêt social de location-accession (PSLA) est un dispositif mis en place pour faciliter l'accès à la propriété des

ménages. Le ménage passe par une phase locative puis, après agrément de l'État, devient propriétaire.


Grand Sud
Développement®
AMÉNAGEURS & PROMOTEURS

RENSEIGNEMENTS
04 83 77 03 92

commercial@g-s-d.fr
www.grand-sud-developpement.fr

DÉCOUVREZ LA LOCATION-ACCESSION

DE NOMBREUX AVANTAGES :

- Un taux de **TVA réduit à 5.5%**,
- L'absence d'intérêts intercalaires jusqu'à la livraison,
- **L'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans**,
- La possibilité de cumuler d'autres avantages comme le **PTZ**,
- **Frais de notaire réduits**.

LE PSLA COMPREND DEUX PHASES :

1 PHASE LOCATIVE

Pendant laquelle le ménage verse une redevance constituée d'une part locative (correspondant à un loyer plafonné) et d'une part acquisitive (qui permet de constituer un apport personnel qui viendra en déduction du prix de vente).

2 PHASE D'ACCESSION

Le ménage a obtenu son financement bancaire et lève l'option. Il devient alors pleinement propriétaire de son logement.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les ménages souhaitant devenir propriétaire d'un logement neuf en résidence principale, ayant des revenus inférieurs aux plafonds ci-dessous. Il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence N-2.

PLAFONDS DE RESSOURCES PSLA (ZONE A)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds **
1 personne	32 562 €
2 personnes	45 586 €
3 personnes	52 099 €
4 personnes	59 263 €
5 et plus	67 600 €

UN DISPOSITIF SIMPLE EN 3 ÉTAPES...



- 1 VOUS **RÉSERVEZ** VOTRE **LOGEMENT**.



- 2 LA RÉSIDENCE EST LIVRÉE, VOUS **ENTREZ DANS VOTRE LOGEMENT NEUF** COMME LOCATAIRE-ACCÉDANT.



- 3 VOUS **DEVENEZ PROPRIÉTAIRE** APRÈS AVOIR LEVÉ L'OPTION ET SIGNÉ L'ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ.

*Sous réserve de l'obtention à titre définitif de l'agrément PSLA et d'éligibilité au dispositif (conditions de ressources et logement à usage de résidence principale), suivant réglementation en vigueur au 01/01/2021 et dans la limite des stocks disponibles. Février 2021. Visuels à caractère d'ambiance non contractuels.

**Barème au 1^{er} janvier 2021

